

24 jan 2014 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2014

Règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Le projet exécute la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges. Cette disposition prévoit que le Conseil de l'IBPT soit doté d'un règlement d'ordre intérieur et en fixe le contenu minimal. Le projet d'arrêté royal reprend le contenu classique d'un règlement d'ordre intérieur, tout en tenant compte des exigences posées par la loi, qui sera prochainement adaptée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)